

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. ETCHEVERRY à Mme ECHEVERRIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 4 – PERSONNEL. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'évolution des carrières et les besoins du Conservatoire Maurice RAVEL,

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : A compter du **1^{er} septembre 2022**, les modifications du tableau des effectifs sont les suivantes :

Créations :

- **Discipline Art Dramatique** :

- Deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

- **Discipline Danse contemporaine** :

Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6 heures 30 hebdomadaires.

DONT ACTE